Un chasseur sachant chasser…

26 octobre 2005

Quelques conseils à donner aux chasseurs inquiets devant le risque de grippe aviaire. L'épizootie de grippe aviaire, présente actuellement dans plusieurs pays d'Europe, impose la mise en œuvre de précautions élémentaires pour éviter les risques de contamination des volailles d'élevage par des oiseaux sauvages. Aujourd'hui, ces recommandations concernent avant tout la chasse aux oiseaux d'eau mais s'appliquent aussi, par précaution, à l'ensemble des oiseaux migrateurs et aux activités en relation avec des oiseaux en plein air.

Il faut limiter les contacts entre les animaux sauvages et les animaux domestiques, éviter les visites d'élevages suite à une chasse ainsi que les échanges d'oiseaux et de tout matériel d'élevage d'oiseaux.
Les « appelants » employés pour la chasse sont exposés dans le milieu naturel à un risque de contamination et constituent des vecteurs potentiels du virus vers les volailles domestiques. Par arrêté du 24 octobre 2005, le transport et l'emploi pour la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau, d'appelants vivants d'espèces d'oies, de canards de surface, de canards plongeurs, de la foulque macroule et du vanneau huppé sont suspendus jusqu'au 1er décembre 2005 sur tout le territoire national.

Au retour de la chasse, les chasseurs doivent se laver les mains, se changer, nettoyer et désinfecter (à l'eau de Javel par exemple) bottes et matériel.
La congélation n'a pas d'action sur le virus. En revanche, la consommation du gibier à plumes chassé ne pose pas de problème dès lors qu'il est bien cuit.

Les chasseurs, un autre exemple de vigies de terrain
Les chasseurs, par leur rôle d'observateurs du milieu naturel, participent aussi à la surveillance du virus grippal aviaire. Les chasseurs constatant une mortalité anormale chez les oiseaux sauvages doivent transmettre l'information à leur Fédération Départementale, dans le cadre du réseau de surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage (SAGIR) mis en place par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Comme toujours, le port de gants est recommandé pour ramasser les animaux morts qui seront mis dans des sacs étanches.

Quel risque pour le chasseur ?
Le virus H5N1 n'est pour le moment pas adapté à l'homme. La centaine de cas humains décrits en Asie est liée à des contacts rapprochés et répétés avec des oiseaux malades. Dans l'état actuel des connaissances (aucun cas de grippe aviaire signalé chez des oiseaux en France, transmission difficile et rare vers l'homme…), le risque pour nos chasseurs paraît donc bien infime.

Sources
Ministère de l'écologie et du développement durable
http://www.ecologie.gouv.fr/emeddiat/
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
http://www.oncfs.gouv.fr
Fédération nationale des chasseurs
http://www.chasseurdefrance.com/
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
http://www.agriculture.gouv.fr/spip/

Source : GROG